

## POUR VOUS AIDER DANS VOS CHOIX

### Le master "métiers de l'éducation et de la formation" porté par l'IUFM

Spécialités	Parcours
1. Enseignement dans le 1er degré	1.1. Enseignement polyvalent du 1er degré
	1.2. Enseignement de l'allemand et en allemand
2. Encadrement éducatif	2.1. Conseiller Principal d'Education
	2.2. Encadrement des missions éducatives et sociales
3. Enseignement général en voie professionnelle	3.1. Enseignement des lettres et des langues
	3.2. Enseignement des lettres et de l'histoire-géographie
	3.3. Enseignement des mathématiques et des sciences physiques
4. Enseignement technique et tertiaire en voie professionnelle et technique	4.1. Génie industriel et matériaux souples
	4.2. Génie mécanique maintenance

#### Pré-inscription à partir de fin avril 2010 pour le master

À partir de fin avril 2010, les pré-inscriptions seront ouvertes sur notre site internet :

[www.alsace.iufm.fr](http://www.alsace.iufm.fr)

Elles sont gratuites et vous permettront de déposer votre candidature.

Votre adresse mail nous permettra de vous informer des modalités d'admission dès qu'elles seront définitivement établies.

#### Les autres masters disciplinaires portés par les composantes

Les composantes disciplinaires proposent des spécialités ou des parcours dédiés aux métiers de l'enseignement pour les professeurs des lycées et collèges (CAPES et agrégation).

L'IUFM assure la formation professionnelle de ces masters.

Pour les inscriptions, adressez-vous directement aux composantes concernées.

#### Comment entrer dans ces nouveaux masters ?

- **Si vous êtes titulaire d'une licence**, vous pouvez postuler à l'entrée en M1 en fonction des pré-requis de chaque spécialité.
- **Si vous êtes titulaire d'un M1**, vous pouvez postuler à l'entrée en M2 après examen de votre dossier par la commission pédagogique du master.
- **Si vous êtes titulaire d'un master**, vous pouvez vous inscrire dans une préparation spécifique au concours de votre choix.
- **Si vous êtes PEI ou PLCI en 2009-2010** et que vous avez échoué au concours, un dispositif transitoire a été mis en place pour vous permettre l'accès en M2.

## L'IUFM d'Alsace forme les enseignants de demain

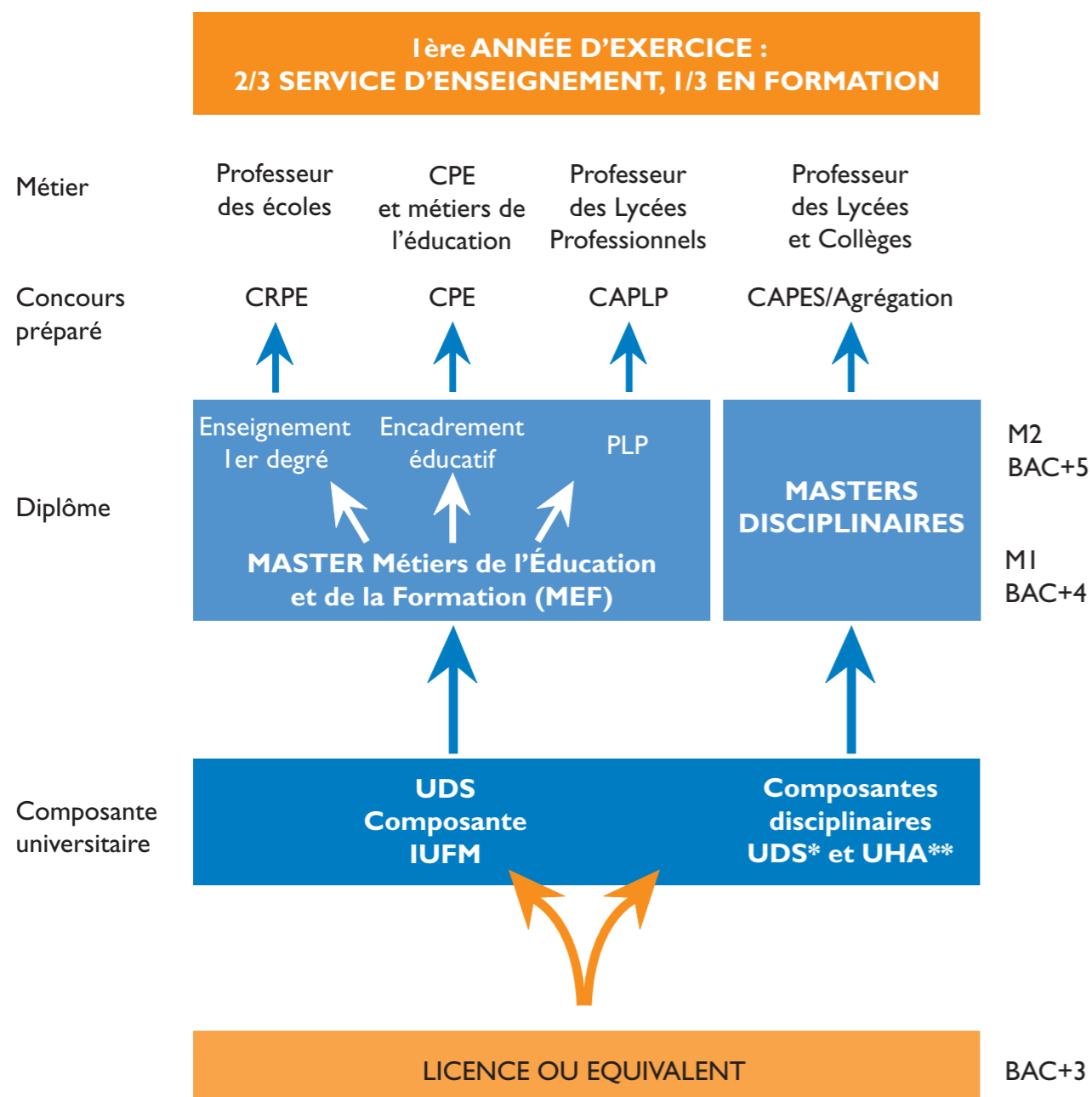


### Les masters à la rentrée 2010

- La réforme de la formation des enseignants amène des changements. Désormais, il faudra être détenteur d'un master pour être recruté.
- L'IUFM d'Alsace propose, dès la rentrée 2010, des masters pour conduire aux métiers de l'enseignement et de la formation.

Pour en  
savoir plus :  
[www.alsace.iufm.fr](http://www.alsace.iufm.fr)

## LE NOUVEAU SCHEMA DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS



\* UDS : Université de Strasbourg  
\*\* UHA : Université de Haute-Alsace de Mulhouse



### Qui fait quoi ?

L'IUFM vous propose, sur ses sites, un master Métiers de l'Éducation et de la Formation permettant d'accéder aux **métiers de professeur des écoles, de conseiller principal d'éducation et de professeur de lycée professionnel.**

Les composantes disciplinaires des universités vous proposent des masters dans les disciplines concernées pour le **métier de professeur de lycées et de collèges.**

L'IUFM assure la partie professionnelle de ces masters disciplinaires.

## LES NOUVEAUX CONCOURS DE RECRUTEMENT EN VIGUEUR DES LA RENTREE 2010

### Les conditions d'inscription aux concours de recrutement :

Être titulaire d'un master ou être inscrit en master 2.

Voir sur le site internet de l'IUFM d'Alsace ([www.alsace.iufm.fr](http://www.alsace.iufm.fr)) les conditions précises d'inscription aux concours.

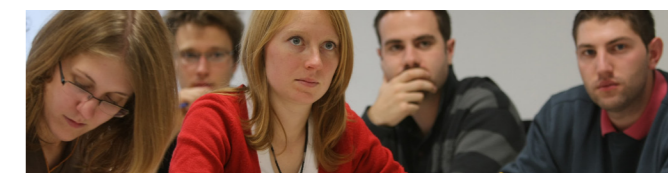
### Les programmes des nouveaux concours sont recentrés autour de trois priorités :

- La culture disciplinaire,
- La capacité à planifier et organiser un enseignement adapté à un niveau de classe,
- La connaissance du service public d'éducation.

### Le calendrier des épreuves des concours :

- Épreuves écrites d'admissibilité au 1er semestre de M2 (CRPE en septembre, CAPES en novembre)
- Épreuves orales d'admission en juin

NB : la réussite au concours est distincte de l'obtention du master ; toutefois, l'obtention du master est obligatoire pour valider sa réussite au concours.



### Les épreuves des concours :

#### CRPE

Concours de recrutement de professeurs des écoles

#### Épreuves d'admissibilité :

- Épreuve écrite de français et d'histoire, géographie, et instruction civique et morale
- Épreuve écrite de mathématiques et de sciences expérimentales et de technologie

#### Épreuves d'admission :

- Épreuve orale : présentation d'une préparation de séquence en mathématiques et interrogation sur (au choix) arts visuels, musique ou EPS.
- Épreuve orale : présentation d'une préparation de séquence en français et interrogation sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable".

#### CAPES

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du 2nd degré, pour les professeurs des Lycées et Collèges

#### Épreuves d'admissibilité :

Deux épreuves écrites portant sur la culture disciplinaire

#### Épreuves d'admission :

Deux épreuves orales, comprenant le plus souvent :

- Une épreuve de présentation d'une leçon
- Une épreuve sur dossier ou autre support, suivie d'un entretien avec le jury sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable".

NB : Les concours du **CAPES de documentation, des CAPLP et de CPE** respecteront les modalités générales arrêtées pour les concours du CAPES et du CAPET en introduisant les adaptations nécessaires.

### L'entrée dans le métier :

Les lauréats du concours titulaires d'un master entreront dans le métier dès la rentrée suivante avec un statut de fonctionnaire stagiaire.

Dès cette première année d'exercice, les lauréats des nouveaux concours assureront leurs enseignements en pleine responsabilité et suivront des formations pour un tiers de leur temps de service. À l'issue de cette année, le professeur fonctionnaire stagiaire aura vocation à être titularisé.